



Lotissement "Le Val du Couesnon"

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 13

Superficie : 440 m² env.

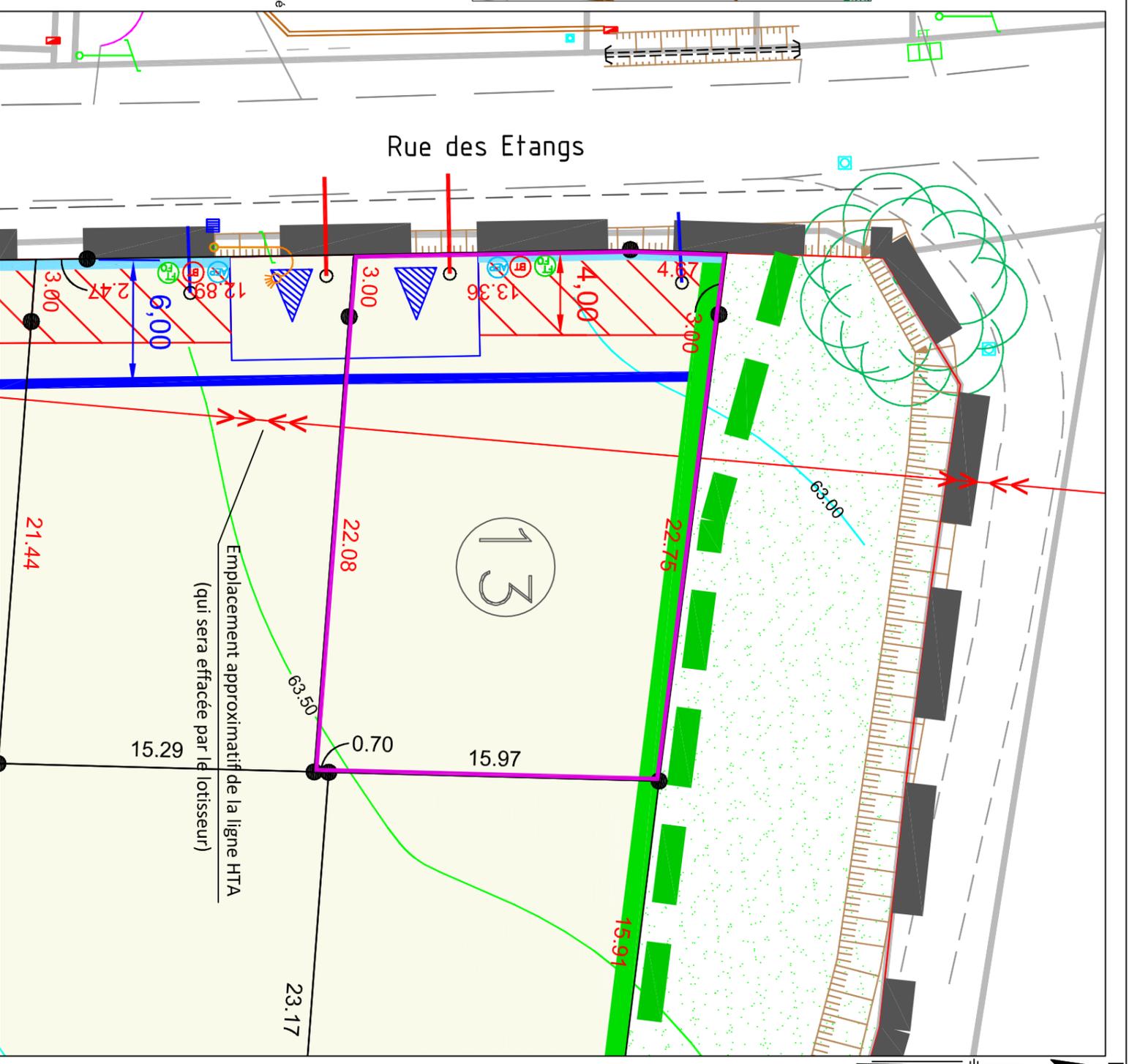
PLAN PROVISOIRE



Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

	Clôture imposée type muret (h=0,80m maxi) + grille non doublée d'une haie (hauteur maxi de la clôture = 1,60m) Clôture à la charge des acquéreurs
	Haie arbustive à la charge des acquéreurs
	Haie arbustive plantée à la charge des acquéreurs sur un léger merlon bâché Largeur 1,00m
	Sens de circulation des véhicules
	Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/6,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum
	Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 6,00m x 5,00m de profondeur minimum
	Arbres projetés (position et nombre donnés à titre indicatif)
	Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)
	Lots pour lesquels le raccordement gravitaire au réseau d'eaux pluviales peut être contraint (se référer au PA0a)
	Accès automobile interdit à l'ilot



LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE
- 29.00 :cote périmétrique garantie
- 29.00 :cote périmétrique approximative

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- 80.00 Courbe de niveau
- Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet
(Position approximative donnée à titre indicatif)

	Coffrets électriques
	Regard téléphonique et fibre optique
	Citerneau d'eau potable
	Boîte de Branchement Eaux Usées
	Boîte de Branchement Eaux Pluviales

Rétention à la parcelle des eaux pluviales devant être assurée par l'acquéreur du lot.
Volume de rétention minimale exigé = 2m³
(Se référer au Permis d'aménager)

Emplacement approximatif de la ligne HTA
(qui sera effacée par l'lotisseur)